



LA LETTRE

Bulletin édité par Agoraphilo

N° 107 - Mars 2012

Nos rendez-vous

Noisy-le-Grand
21 avril, 19h30

A quoi servent nos vêtements ?

Champs sur Marne
13 avril, 20 h

Le libre arbitre existe-t-il ?

Chelles
25 avril à 20 h

Quel est le sens du suffrage universel ?

Noisy-le-Grand
Dimanche 24 juin à 17 h 15

Parc du Château de Champs
Débat philo animé par Agoraphilo

Université Citoyenne et populaire : Atelier philo
17 mars et 21 avril à 9 h 30
Salle Jean Moulin 13 rue Emile Cossonneau Noisy-le-Grand

Edito.....	1
Contribution : A quoi servent nos vêtements ?.....	2
Contribution : Le libre arbitre existe-t-il ?.....	4
Contribution :: Quel est le sens du suffrage universel ?.....	6
Compte rendu: Y a-t-il une nature humaine ?.....	8

Editorial

Entrée libre

Débat public

Comme l'an dernier, **Agoraphilo** est invité à animer un débat au Château de Champs, dimanche 24 juin, à 17 h 15. Cette fois, nous avons proposé comme thème :

Le patrimoine : charge ou richesse ?

Vous êtes tous invités.

Entrée libre

L'Université Citoyenne et populaire de Seine-Saint-Denis

L'atelier philo de l'UCP (voir programme ci-contre et ci-après) se réunit et débat notamment de sujets liés à la question : **La condition de l'homme au XXI^e siècle**. Le 17 mars, puis le 21 avril, sur J.-J. Rousseau : le *Discours sur l'origine des inégalités parmi les hommes*. Venez y participer Amicalement.

Le Président

Notez les débats des prochains mois :

Noisy-le-Grand - Maison pour tous Marcel Bou

8 rue du Docteur Sureau –. Le samedi à 19h30 précises :

17 mars : Notre futur n'est-il pas derrière nous ?

21 avril : A quoi servent nos vêtements ?

Champs-sur-Marne - Centre Social et Culturel Georges Brassens

Place du Bois de Grâce –. Le vendredi à 20h précises

9 mars : A-t-on le droit de juger ?

13 avril : Le libre arbitre existe-t-il ?

Chelles - en collaboration avec **Réipro'savoirs** –3 rue de l'Ilette (sur la terrasse), le mercredi à 20 h précises

28 mars : Faut-il s'engager ?

25 avril : Quel est le sens du suffrage universel ?

Université citoyenne et populaire de Seine-Saint-Denis UCP 93

Atelier de philosophie de Noisy-le-Grand

Depuis quatre ans un **Atelier de philosophie** fonctionne à Noisy-le-Grand dans le cadre de l'UCP 93.
Thème actuel :

La condition de l'homme au XXI^e siècle

Chaque 3^e samedi du mois, le matin, de 9 h 30 à 12 h, *salle Jean Moulin*, 13 rue Emile Cossoneau, les participants décident des sujets et discutent à partir de textes de différents auteurs sur les aspects de ce thème : ils proposent des points de vue contradictoires.

En ce moment, la discussion porte sur deux œuvres majeures de Jean-Jacques Rousseau : le ***Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes***, et ***Du contrat social***.

Deux œuvres d'un grand intérêt philosophique, autant que d'un grand intérêt actuel

L'entrée est libre : aucune condition de diplôme, d'âge, etc. n'est exigée. Chacun peut y prendre part.

Venez prendre part à ces discussions qui se poursuivront toute la saison. Prochaines séances : le samedi 17 mars, puis le samedi 21 avril.

L'**Université Citoyenne et Populaire** doit être au service des besoins de chacun.

Contribution au prochain débat

Noisy-le-Grand, débat du 21 avril 2012

A quoi servent nos vêtements ?

« A l'exclusion des chaussures, [ils] servent à couvrir et protéger le corps humain »

(*Trésor de la langue française*)

Ci-dessous quelques autres considérations :

« Nos magistrats ont bien connu ce mystère. Leurs robes rouges, leurs hermines, dont ils s'emmaillotent en chats fourrés [« en chats fourrés » : comme le disait Rabelais], les palais où ils jugent, les fleurs de lis, tout cet appareil auguste était fort nécessaire ; et si les médecins n'avaient des soutanes et des mules [les médecins, pas les prêtres ? Voir la phrase suivante, qui semble bien confirmer qu'il y a ici comme une censure], et que les docteurs n'eussent que des bonnets carrés et des robes trop amples de quatre parties, jamais ils n'auraient dupé le monde qui ne peut résister à cette montre si authentique. S'ils avaient la véritable justice et si les médecins avaient le vrai art de guérir, ils n'auraient que faire des bonnets carrés [...] Les seuls gens de guerre ne se sont pas déguisés de la sorte, parce qu'en effet leur part est plus essentielle, ils s'établissent par la force, les autres par grimace.

C'est ainsi que les rois n'ont pas recherché de déguisements. Ils ne se sont pas masqués d'habits extraordinaires pour paraître tels ; mais ils se font accompagner de gardes, d'arbalétriers. Ces troupes armées [autre lecture : ces trognes armées...] qui n'ont de mains et de force que pour eux [...] Ils n'ont pas l'habit seulement, ils ont la force. [...]

Nous ne pouvons pas seulement voir un avocat en soutane et le bonnet en tête, sans une opinion avantageuse de sa suffisance.

L'imagination dispose de tout ; elle fait la beauté, la justice, et le bonheur qui est le tout du monde [...] »
(Pascal, *Pensées, Œuvres complètes*, p. 1118)

« Pourquoi ne l'ai-je pas gardée ? Elle était faite à moi, j'étais fait à elle. Elle moula tous les plis de mon corps, sans le gêner. J"étais pittoresque et beau. L'autre, raide, empesée, me mannequine. Il n'y avait aucun besoin auquel sa complaisance ne se prêtât, car l'intelligence est presque toujours officieuse. Un livre était-il couvert de poussière ? Un de ses pans s'offrait à l'essuyer. L'encre épaisse refusait-elle de couler de sa plume ? Elle présentait le flan. On y voyait tracées en longues raies noires les fréquents services qu'elle m'avait rendus. Ces longues raies annonçaient le littérateur, l'écrivain, l'homme qui travaille. A présent, j'ai l'air d'un riche fainéant. On ne sait plus qui je suis. Sous son abri, je ne redoutais ni la maladresse d'un valet, ni la mienne ; ni les éclats du feu ; ni la chute

de l'eau. J'étais le maître absolu de ma vieille robe de chambre ; je suis devenu l'esclave de la nouvelle. Le dragon qui surveillait la toison d'or ne fit pas plus inquiet que moi. Le souci m'enveloppe.

[...]

Je ne pleure pas ; je ne soupire pas ; mais à chaque instant je dis : ‘maudit soit celui qui inventa de donner du prix à l'étoffe commune en la teignant d'écarlate ! Maudit soit le précieux vêtement que je révère ! Où est mon ancien, mon humble lambeau de calemande ?’ [...]

Ma vieille robe de chambre était une avec les autres guenilles qui m'environnaient. Une chaise de paille ; une table de bois ; une tapisserie de Bergame ; une planche de sapin qui soutenait quelques livres ; quelques estampes enfumées, sans bordure, clouées par les angles sur cette tapisserie ; entre ces estampes, trois ou quatre plâtres suspendus formaient avec ma vieille robe de chambre l'indigence la plus harmonieuse.

Tout est désaccordé. Plus d'ensemble, plus d'unité. Plus de beauté.

[...] l'impérieuse écarlate [a] tout mis à son unisson.[...]

De ma médiocrité première, il n'est resté qu'un tapis de lisières. Ce tapis mesquin ne cadre guère avec mon luxe, je le sens. Mais j'ai juré, et je jure, que les pieds de Denis le philosophe ne foulentront jamais un chef-d'œuvre de la Savonnerie, je réserverais ce tapis, comme le paysan transféré de sa chaumière dans le palais de son souverain réserve ses sabots [...] »

(D. Diderot, *Regrets sur ma vieille robe de chambre, ou Avis à ceux qui ont plus de goût que de fortune, Œuvres complètes*, t. VIII, p. 7 sq.)

[Saint Maël veut vêtir le peuple des Pingouins qu'il évangélise et qui vont nus, et un moine, Magis, lui apporte de quoi le faire. Mais ce moine commence par lui représenter les conséquences de sa décision :] « La loi morale [...] oblige les hommes qui sont des bêtes à vivre autrement que des bêtes, ce qui les contrarie sans doute, mais aussi les flatte et les rassure ; et comme ils sont orgueilleux, poltrons et avides de joie, ils se soumettent volontiers à des contraintes dont ils tirent vanité et sur lesquelles ils fondent et leur sécurité présente et l'espoir de leur félicité future. Tel est le principe de toute morale...

Songez-y, mon père, tant qu'il en est temps encore ! C'est une chose d'une grande conséquence que d'habiller les Pingouins. A présent, quand un Pingouin désire une Pingouine, il sait précisément ce qu'il désire, et ses convoitises sont bornées par une connaissance exacte de l'objet convoité. En ce moment, sur la plage, deux ou trois couples de Pingouins font l'amour au soleil. Voyez avec quelle simplicité ! Personne n'y prend garde, et ceux qui le font n'en semblent pas eux-mêmes excessivement préoccupés. Mais quand les Pingouines seront voilées, le Pingouin ne se rendra pas un compte aussi juste de ce qui l'attire vers elles. Ses désirs indéterminés se répandront en toutes sortes de rêves et d'illusions ; enfin, mon père, il connaîtra l'amour et ses folles douleurs. Et, pendant ce temps, les Pingouines, baissant les yeux et pinçant les lèvres, vous prendront des airs de garder sous leurs voiles un trésor ! ... Quelle pitié !

Le mal sera tolérable tant que ces peuples resteront rudes et pauvres ; mais attendez seulement un millier d'années et vous verrez quelles armes redoutables vous avez ceint, mon père, les filles d'Alca. Si vous le permettez, je puis vous en donner une idée par avance. J'ai quelques nippes dans cette caisse. Prenons au hasard une de ces Pingouines dont les Pingouins font si peu de cas, et habillons-la le moins mal que nous pourrons.

En voici précisément une qui vient de notre côté. Elle n'est ni plus belle ni plus laide que les autres ; elle est jeune. Personne ne la regarde [...]

A ces mots, le moine Magis atteint en trois bonds la femme pingouine, la soulève [...] et la jette épouvantée aux pieds du saint homme Maël.

Et tandis qu'elle pleure [...] il tire de son coffre une paire de sandales et lui ordonne de les chausser. ‘serrés dans les cordons de laine, ses pieds, fit-il observer au vieillard, en paraîtront plus petits. Les semelles, hautes de deux doigts, allongeront élégamment ses jambes et le faix qu'elles portent en sera magnifié’

Tout en nouant ses chaussures, la Pingouine jeta sur le coffre ouvert un regard curieux, et, voyant qu'il était plein de joyaux et de parures, elle sourit dans ses larmes

Le moine lui tordit les cheveux sur la nuque et les couronna d'un chapeau de fleurs. Il lui entoura les poignets de cercles d'or et, l'ayant fait mettre debout, il lui passa sous les seins et sur le ventre un large

bandeau de lin, alléguant que la poitrine en concevrait une force nouvelle et que les flancs en seraient évités pour la gloire des hanches.

‘Vous pouvez serrer encore’ dit la Pingouine.

Quand il eut, avec beaucoup d’étude et de soins, contenu de la sorte les partis molles du buste, il revêtit tout le corps d’une tunique rose qui en suivait mollement les lignes.

‘Tombe-t-elle bien ?’ demanda la Pingouine.

[...]

Tirant de la main gauche sa jupe par derrière, elle la serra obliquement au-dessus des jarrets, prenant soin de découvrir à peine les talons. Puis elle s’éloigna à pas menus en balançant les hanches ; [...]

Un Pingouin, qui la rencontra d'aventure, s'arrêta surpris, et, rebroussant chemin se mit à la suivre. Comme elle longeait le rivage, des Pingouins qui revenaient de la pêche s'approchèrent d'elle et, l'ayant contemplée, marchèrent sur sa trace. Ceux qui étaient couchés sur le sable se levèrent et se joignirent aux autres. [...]

‘Mon père, s’écria Magis, admirez comme ils cheminent tous le nez dardé sur le centre sphérique de cette jeune demoiselle, maintenant que ce centre est voilé de rose. La sphère inspire les méditations des géomètres par le nombre de ses propriétés ; quand elle procède de la nature physique et vivante, elle en acquière des qualités nouvelles. Et, pour que l’intérêt de cette figure fût pleinement révélé aux Pingouins, il fallut que, cessant de la voir distinctement par leurs yeux, ils fussent amenés à se la représenter en esprit. Moi-même, je me sens à cette heure irrésistiblement entraîné vers cette Pingouine [...]’ »

(A. France, *L’Île des Pingouins*, Œuvres, Pléiade, p. 40-48)

Contribution au prochain débat

Champs-sur-Marne, débat du 13 avril 2012

Le libre arbitre existe-t-il ?

La notion de libre arbitre semble apparaître comme une réponse à l'une des difficultés soulevées au début de notre comput pour la pensée humaine par une religion nouvelle, le christianisme, parce que celle-ci inventait le péché : d'un côté Dieu était omniscient, tout-puissant et toute bonté, par conséquent il avait tout prévu, et en particulier tout prévu du comportement de ses créatures, les hommes, ce qui leur ôtait toute responsabilité ; de l'autre, pour que le péché existe et puisse être valablement puni, il fallait pour que l'homme soit responsable, qu'il ait la liberté de pécher ou de ne pas pécher. Augustin figure comme le premier théologien qui se soit confronté à ce problème : Dieu a tout prévu, il sait d'avance comment chacun se comportera, mais pourtant chacun demeure libre de faire ou de ne pas faire, c'est-à-dire, potentiellement, de faire le contraire de ce qui était prévu par Dieu.

Augustin, qui a reçu une formation philosophique, un héritage de la civilisation grecque, ressent profondément la contradiction. La solution qu'il imagine ? C'est la grâce : Dieu accorde, ou n'accorde pas, à chacun sa grâce, quelque chose comme une qualité qui l'amène à se conduire conformément aux règles de la morale et de l'église s'il la reçoit. Une qualité qui est donc personnelle, et qui fait que l'homme sera ou non un pécheur, donc responsable et punissable.

Cette solution sera discutée par les théologiens jusqu'à nos jours : comme Dieu accorde ou non sa grâce sans qu'on sache pourquoi, pourquoi l'individu qui ne l'a pas reçue est-il responsable et punissable ? Bien plus : pour certains, peu importent nos actes, puisque si on a la grâce, on ira de toute façon au paradis, ou, dans le cas contraire, en enfer.

Cette discussion me semble comporter un enseignement et une vertu. Le premier, c'est qu'Augustin n'a fait que repousser le problème sans le résoudre, et la théologie en est toujours là. Elle ne peut résoudre la question du mal dans les termes où elle les pose. La seconde, la vertu, l'enseignement est donc que la question est mal posée et que peut-être le libre arbitre n'existe pas ?

En termes philosophiques : la question semble être celle de sa liberté dans le cadre du déterminisme, et celle du sentiment que nous pouvons en avoir.

Spinoza considère logiquement, c'est-à-dire logiquement dans un tel cadre, que le déterminisme du réel

est contraire à tout libre arbitre (terme qu'il n'emploie pas). Pour lui, il n'y a pas de volonté libre : « Les hommes, donc, se trompent en ce qu'ils pensent être libres ; et cette opinion consiste uniquement pour eux à être conscients de leurs actions, et ignorants des causes par lesquelles ils sont déterminés. L'idée de leur liberté c'est donc qu'ils ne connaissent aucune cause à leurs actions. Car ils disent que les actions humaines dépendent de la volonté, mais ce sont des mots qui ne correspondent à aucune idée. Ce qu'est, en effet, la volonté, et comment elle meurt le corps, tous l'ignorent ; et ceux qui se vantent de le savoir et se représentent un siège et une demeure de l'âme excitent d'ordinaire le rire ou le dégoût »

(Spinoza, *Ethique*, II, Proposition XXXV, Scolie, p. 389)

La dernière phrase vise à la fois Descartes, qui imaginait à la fois que l'âme siégeait dans la « glande pinéale », une localisation précise dans le cerveau, et que, quoiqu'immatérielle, elle pouvait à la fois ressentir les émotions du corps et en commander les mouvements : comment une telle « liaison » pouvait se faire restait inexpliqué et inexplicable – et tous ceux qui supposent l'être humain ainsi composé de deux parties incompatibles, tous les tenants du dualisme corops-esprit.

La liberté ne peut donc naître que de la prise de conscience de ses propres motivations, avec ensuite un choix fondé sur la raison :

« Puisqu'il n'y a rien d'où ne suive quelque effet [...] et que tout ce qui suit d'une idée qui est adéquate en nous, nous le comprenons clairement et distinctement, [...] chacun a le pouvoir de se comprendre, soi-même et ses sentiments, clairement et distinctement, sinon absolument, du moins en partie [...] »

(Spinoza, *Ethique*, V, Proposition IV, Scolie, p. 567-568)

Notre liberté ne pourrait donc se fonder que sur une telle prise de conscience.

Spinoza ouvre ainsi une féconde voie de réflexion. Qui sera suivie après lui par de nombreux philosophes. Pas par tous.

Kant a tenté de poser la question sous la forme d'une contradiction, ce qu'il appelle le « troisième conflit des idées transcendantales ». D'un côté :

« il n'y a pas de liberté, mais tout dans le monde arrive suivant les lois de la nature »

Alors que, d'un autre côté

« la liberté (l'indépendance) à l'égard des lois de la nature est une libération qui [...] affranchit de la contrainte, mais aussi du *fil conducteur* de toutes les règles [...] »

(Kant, *Critique de la raison pure*, p. 1103-1105).

Quelle est sa solution ? C'est le recours à une sorte de commencement absolu, l'idée que l'acte libre est indépendant de toute cause, mais se trouve lui-même à l'origine d'un enchaînement nouveau d'effets qui seront à leur tour des causes :

« J'entends par liberté, au sens cosmologique, le pouvoir de commencer de soi-même un état dont la causalité n'est pas soumise à son tour, suivant les lois de la nature, à une autre cause que le déterminisme dans le temps. La liberté est, en ce sens, une idée transcendante pure, qui, d'abord, ne contient rien d'emprunté à l'expérience [...] »

(Kant, *Critique de la raison pure*, p. 1168)

« Au sens cosmologique », dit Kant : à croire, ce que la suite de la phrase semble à elle seule suggérer, qu'une telle liberté ne pourrait être que celle d'un dieu créateur du monde, et seulement au moment de cette création, puisque la suite s'en trouve déterminée. Mais ce que Kant propose ainsi, c'est le libre arbitre, non la liberté. Il précise, en évoquant en note le terme de *Willkür* [libre arbitre, en allemand] :

« Il est surtout remarquable que ce soit sur cette idée transcendante de la liberté que se fonde le concept pratique de celle-ci [...] *La liberté dans le sens pratique* est l'indépendance de l'arbitre par rapport à la contrainte des impulsions de la sensibilité »

(Kant, *Critique de la raison pure*, p. 1168)

Liberté à l'égard des impulsions de la sensibilité, mais toujours guidée par la raison, sans que celle-ci soit, à aucun moment, mise en question. Spinoza avait déjà montré les limites d'une telle conception.

Kant doit donc revenir sur la liberté à plusieurs reprises :

« La volonté a beau être libre, cela ne peut cependant concerner que la cause intelligible de notre vouloir. En effet, pour ce qui est des phénomènes par lesquels se manifeste le vouloir, c'est-à-dire des actions, une maxime fondamentale inviolable, sans laquelle nous ne pourrions faire de notre raison aucun usage empirique, nous fait une nécessité de nous les expliquer jamais autrement que tous les autres phénomènes de la nature, c'est-à-dire suivant les lois immanentes de cette nature »

(Kant, *Critique de la raison pure*, p. 1360)

Comte-Sponville note :

« La liberté d'action, que chacun peut constater – mais [...] la liberté de la volonté (le libre-arbitre), qui est hors preuves, et (puisque) on ne pourrait l'expérimenter qu'à la condition de vouloir autre chose que ce que l'on veut), hors expérience. [...] »

(Comte-Sponville, *Petit traité des grandes vertus*, p. 165)

La remarque de Comte-Sponville est intéressante : la notion de libre-arbitre est arbitraire. Ce qui apporte comme une dernière pierre à sa critique.

Sauf qu'elle ne peut ni ne cherche à répondre à la question de ce qu'est la liberté.

Comte-Sponville n'évoque pas ici une tentative d'expérience, mais d'ordre purement littéraire. André Gide met en scène, dans *Les caves du Vatican*, un personnage qui veut se prouver à lui-même son entière liberté, au sens kantien d'une action sans cause dont elle soit l'effet. Il décide donc au cours d'un voyage en train de tuer au hasard, en l'espèce le premier venu, et il le fait.

Peut-on cependant croire que cette décision était totalement sans cause ?

Contribution au prochain débat

Chelles, 25 avril 2012

Quel est le sens du suffrage universel ?

La discussion porte sur le sens, non sur la supériorité ou la nécessité du suffrage universel. Ce qui permet d'aborder directement quelques-unes de ses réalités sous forme de questions. Tout d'abord : s'il est désirable, le suffrage universel, expression qui désigne la participation de tous à un vote, existe-t-il vraiment quelque part, et sinon, pourquoi ?

Ensuite : le suffrage universel est compris comme participation (possible) de tous à un vote – on ne pose jamais la question de la délibération qui devrait précéder tel ou tel vote. Sur quoi (rarement) ou pour qui (le plus souvent) vote-t-on, qui en décide ? Et qui décide que nous devons voter pour des individus, non sur des choix d'orientation politiques ?

Comment se fait-il que la Constitution française (art. 27) interdise le mandat impératif, c'est-à-dire l'obligation pour un élu de se conformer aux promesses faites aux électeurs ?

La première question porte sur le caractère universel ou non du suffrage. En deux sens : qui vote, et qui prend réellement les décisions, indépendamment du résultat du vote ?

La prise des décisions est à peu près partout réservée à des « élites », terme contemporain utilisé par les médias – qui ne s'en étonnent pas, parce qu'ils appartiennent ou croient appartenir à cette catégorie. Et qui, comme les hommes politiques qui les inspirent, se disent impuissants face à des « marchés » soi-disant anonymes.

Le caractère universel du droit de vote a toujours été l'objet d'une lutte politique. Les Etats généraux convoqués par Louis XVI devaient se réunir et voter par ordre (les nobles, les clercs et le tiers état). Il y avait bien autant d'élus du tiers que des deux autres ordres réunis, mais le vote par ordre assurait au roi deux voix contre une. Sauf que le tiers état s'est battu et obtenu que les trois ordres siègent ensemble, d'où un vote par tête, un vote d'ensemble où, avec l'appui de quelques voix de prêtres de base et de nobles libéraux, il avait une majorité.

Mais le suffrage populaire demeurait censitaire (cens : un impôt relativement élevé sur les revenus) : ces libéraux considéraient que, sans posséder un minimum de fortune, on ne pouvait être électeur – et il en fallait plus encore pour être candidat.

Le suffrage universel est un acquis de la constitution de 1789, repris par la Révolution de 1848.

Sauf que les femmes sont ignorées : la moitié de l'humanité.

La France a été l'un des derniers grands pays à le leur accorder (Proposition de Fernand Grenier, Assemblée consultative d'Alger, 1945)

Un autre côté de la même réalité : celui de la participation réelle des électeurs – ou de ceux qui pourraient l'être.

Soit parce qu'ils ne sont pas inscrits sur les listes, soit parce qu'ils s'abstiennent. Soit enfin procédé plus discret, mais efficace ; le découpage des circonscriptions permet à un électeur des quartiers « riches » de peser deux fois plus que celui d'un quartier « pauvre ».

Il est difficile d'avoir une estimation du nombre des non-inscrits en France. On sait qu'ils sont particulièrement nombreux dans les quartiers populaires et parmi les jeunes. Autre exemple : aux États-

Unis, dans nombre de circonscriptions, les documents exigés pour l'inscription sont généralement ceux que les Noirs possèdent rarement (il n'existe pas de carte d'identité nationale aux Etats-Unis).

Les abstentions sont-elles d'une nature différente ?

Selon deux critères au moins, elles sont semblables. Elles marquent un désintérêt, significatif d'un fait : pour beaucoup de citoyens, le résultat du vote ne changera rien de fondamental à leurs conditions de vie, ce qui est relativement exact à court terme. Mais précisément, le court terme, joindre les deux bouts à la fin du mois est pour eux une préoccupation permanente. Il en résulte, logiquement, que l'abstention est beaucoup plus forte dans les quartiers « populaires ».

Mitt Romney, candidat à la candidature des républicains à la présidence des États-Unis déclare qu'il a pas d'inquiétude pour « les très pauvres » parce qu'ils bénéficieraient d'un « ample système de sécurité », son attention est centrée sur « les classes moyennes » qui souffrent lourdement des difficultés économiques (*The Seattle Times*, 1^{er} février 2012).

Plus généralement, cette impression que les élections trop souvent tendent à réduire le choix entre deux personnes, non entre deux politiques, répond à une expérience vécue : les 40 dernières années montrent qu'à long terme, la politique des différents gouvernements français, européens, et nombre d'autres a tendu à la même déréglementation, dite libéralisation, des marchés financiers, à la privatisation et au démantèlement des services publics, et que la crise économique puis financière qui en résulte ne peut être maîtrisée par eux.

Cette crise a conduit les « élites » européennes à une conclusion sinistre : le suffrage universel portant au pouvoir des gouvernements non entièrement indépendants de leurs électeurs, il leur est nécessaire de priver les Etats de leur souveraineté financière (l'argent est le nerf de la guerre) au profit des technocrates non élus de la Commission de Bruxelles et de la BCE. Ce sont eux qui, avec le FMI, ont désigné les chefs de gouvernement de Grèce et d'Italie (choisis parmi les ex-directeurs de la plus grande banque de Wall Street, Goldman Sachs), Papademos et Monti (comme aussi Draghi, gouverneur de la BCE). Le nouveau traité européen proposé par Merkel et accepté par Sarkozy prévoit que les projets de budgets seront soumis à l'approbation de Bruxelles avant de pouvoir être votés par les parlements, et que le non-respect des recommandations de Bruxelles sera sanctionné par la Cour de justice européenne. Les élites se débarrassent de tout contrôle démocratique. Déjà les gouvernements d'Athènes sont soumis au contrôle permanent de la « troïka » (CE, BCE, FMI), et celui de Rome à un contrôle mensuel...

Avec 40% d'abstention, un élu « majoritaire » ne l'est qu'avec moins de 30% des électeurs (il faut encore décompter des 60% de votants les votes nuls, blancs, ou en faveur d'un 3^e ou 4^e candidat). Bush ou Obama n'ont été élus qu'avec 25 à 29% des électeurs.

Le suffrage universel comporte une autre perversion possible, et effectivement utilisée. Un député est supposé ne représenter que ses propres électeurs, un chef d'Etat ainsi élu toute la nation. Et il dispose de tout l'appareil d'Etat pour faire pression sur les députés. L'expérience montre où ce type de régime conduit plus ou moins rapidement. Le système plébiscitaire en fait foi.

Le projet de traité européen a été refusé par référendum en 2005 en France, au Danemark, en Irlande. D'autres pays n'ont pas osé appeler les électeurs à voter (Tchéquie, Pologne, Suède...). Il a ensuite été imposé à peine modifié : en France par un vote au parlement, ailleurs on a forcé les électeurs à revoter en leur affirmant que certains points avaient disparu – mais sans dire que ceux-là ne changeaient rien.

Un seul pays en Europe pratique le référendum de façon fréquente : la Suisse. L'Italie lui oppose des conditions plus difficiles (une pétition devant recueillir un très grand nombre de signatures). Mais dans chacun d'eux, ces « votations » doivent porter sur des textes concrets, rédigés par de grands partis ou organisations. La tendance est donc à en réservé l'initiative aux « élites », ce qui en restreint la portée à ce qui est acceptable pour elles.

Peut-être la question posée par le suffrage universel devrait-elle être la suivante : universel, oui, à condition d'en créer la possibilité effective. Sur deux plans :

-devoir être précédé d'un débat populaire, un peu comme existent des « cafés citoyens », sur les

questions à poser, puis sur les réponses à apporter ; ce qui réduirait l'abstentionnisme.
-débats aboutissant à des propositions concrètes que les candidats s'engageraient et devraient respecter, malgré l'article 27. D'où la nécessité de comptes rendus réguliers, et possibilité de révocation de leurs mandats par les électeurs (disposition qui existe pour les gouverneurs des Etats aux États-Unis par exemple).

-Possibilité d'initiatives des propositions de lois par les citoyens sur la base de tels débats.
Mais de telles propositions reviennent à suggérer que le suffrage universel ne prend son plein sens que dans des systèmes de démocratie participative, et non pas simplement représentative ?

Compte rendu - débat du 21 janvier 2012

Noisy-le-Grand, MPT Marcel Bou

Compte rendu non reçu

Compte rendu du débat du 10/2/2012 - Champs-sur Marne Centre culturel et social Georges Brassens

Y a-t-il une nature humaine ?

Introduction

Qu'est ce qu'une nature ? C'est une essence caractéristique sans laquelle elle ne serait pas ce qu'elle est, elle est innée

Voltaire disait qu'il y a plus de différences physiques entre tel homme et tel homme qu'entre un animal et un autre animal, tant physique, que moral, social, culturel...

A une époque pas très reculée, les noirs n'étaient pas considérés comme des hommes, tout comme les nazis, pour mieux exterminer ont fait admettre que les juifs étaient des rats.

L'homme serait le résultat d'une série d'acquis, pourtant la nature humaine est spécifique, il a une physiologie innée, une unité génétique, une pensée, un langage.

Alors pourquoi se méfier de la nature humaine ?

Nous savons que cette nature évolue, il n'y a qu'à lire la théorie de Darwin, cependant notre pensée et liberté changent tout, ce qui fait que nous sommes une espèce à part entière.

L'universalité humaine de condition appartient aux limites qui esquissent sa condition fondamentale dans l'univers.

Débat

Le sensible différencie t il l'homme de l'animal, non ! Mais seul l'homme peut l'exprimer, il en va de même pour la curiosité.

Comment peut-on définir l'homme, qu'est ce qui est de son essence : le langage articulé, le rire, les vêtements, de plus l'homme est le seul être vivant qui se cache pour faire l'amour.

L'homme survit parce qu'il peut modifier son environnement, il a de l'imagination, il a aussi une capacité de destruction, l'homme est un loup pour l'homme, il est capable de manipulation mental. Ce qui le caractérise plutôt serait sa tendance à l'ennui et ses rites funéraires. L'homme est capable de compassion, mais certains animaux aussi, il en existe qui adopte d'autres animaux, ou des enfants, voir Romulus et Remus

Si on considère que l'homme est nature ou essence on fige l'humain dans une certaine position, or l'homme est toujours en devenir avec des caractéristiques qui bougent, il évolue et on ne peut remettre en cause la théorie de Darwin, de plus si la nature de l'homme est figée cela peut engendrer une forme de narcissisme. En réalité l'homme génétiquement se transforme moins vite que l'animal, il s'adapte moins vite à son milieu, et si l'environnement se modifie trop rapidement s'en sera fini de l'homme. Parallèlement il se développe grâce à sa culture

IL ne faut pas non plus généraliser, dire que tous les hommes sont habillés n'est pas vrai, certains vivent nus. De plus les animaux communiquent aussi, toutefois ils ne peuvent transmettre leur savoir ou très peu, il n'existe donc pas une continuité historique de leur savoir.

On dit parfois l'homme est un animal comme les autres. Non, car on ne dit pas un cheval est un animal comme les autres, il est un cheval. La mouche n'est pas un individu, la mouche est comme toutes les mouches. Nous avons appris à des singes à faire des noeuds et certains maintenant savent les faire, on peut donc distinguer deux groupes, ceux qui savent et les autres. Tous les animaux d'une même race ne sont donc pas identiques. Ceci pourrait faire partie d'un argument marxiste, à savoir l'homme se définit par la relation qu'il a avec les autres.

Nous disons souvent l'homme est un animal sociétal, effectivement les enfants sauvages malgré des soins attentifs n'ont jamais pu devenir des hommes et s'intégrer, les acquisitions n'ont peut-être pas pu être réalisées parce que trop tardives, le cerveau des enfants ne permettant plus une évolution.

Mais qu'est ce qu'un humain, Platon aurait dit, un homme est un animal qui a deux pattes et pas de plume, peu de temps après Diogène revient avec un poulet plumé et dit voilà un homme. La définition est l'homme est donc plus complexe.

Ce qui caractérise l'homme serait, sa conscience, il doit se sociabiliser, il a la faculté de créer, il s'enrichit de sa propre expérience. Il ne cesse de s'améliorer, mais qu'est ce qui est inné et qu'est ce qui est acquis ? Le touché est il inné ? L'instinct c'est de l'inné, car il n'existe pas de mauvais instinct. L'instinct nous permet de survivre, la peur par exemple nous donne la capacité de réagir face au danger. Il y a aussi les habitudes, c'est une seconde nature, elles sont acquises.

Bergson disait, l'instinct c'est trouver sans chercher, l'intelligence c'est chercher sans trouver.

Certains animaux ont une conscience collective, les abeilles, les fourmis, les termites, cependant, ces sociétés organisées sont incapables d'évoluer, elles fonctionnent toujours sur le même système

L'homme a un rapport étroit avec son histoire, il a conscience de sa mort, et il transmet parce qu'il sait qu'il va mourir

On a évoqué la nature humaine, mais qu'est ce que cette nature, l'homme a évolué, descend du singe, des poissons, tout au début nous étions peut-être des paramécies, voire des végétaux, Aussi de quelle nature parlons-nous ? Si l'homme évolue physiologiquement pour s'adapter, dans l'avenir sera-t-il toujours humain ? Si nous devons vivre en apesanteur ou s'il y a moins d'oxygène notre corps devra se transformer ! Pourra-t-il y avoir comme par le passé création de nouvelles races d'homme, et n'oubliions pas que deux espèces trop différentes ne peuvent avoir des enfants ensemble ? Dans l'espèce humaine il y a toujours eu protection des plus faibles, il ne peut donc y avoir dérive, à savoir des évolutions physiologiques génétiques négatives.

L'homme s'adapte à son environnement, mais l'animal aussi ce n'est donc pas typique à l'humain

La nature de l'homme c'est la morale, cette morale est acquise, tout comme la religion. Le propre de la nature humaine, c'est sa dénaturation, on se dénature pour s'acculturer, il existe plusieurs natures humaines, nous sommes 7 milliards d'habitants, chaque homme est humain

Finalement ce qui caractérise l'homme c'est son cerveau, celui de l'animal est composé de deux zones, le cerveau reptilien où se trouve l'instinct qui provoque des réactions rapides, et le limbique. Chez l'homme il y en a quatre à savoir les deux nommés précédemment plus le néo-limbique et le néo-cortex où se situe l'inconscient. (Lors du débat certains disent si nous arrivons à repérer l'inconscient au niveau du cerveau alors il n'y a plus de moral, par ailleurs si c'est physiologique il n'y a plus besoin de Freud pour soigner)

Des avancées rapides se font actuellement sur le fonctionnement de ces zones, et à cet effet Mathieu Ricard et d'autres moines bouddhistes ont été sollicités pour passer des IRM. Ces expériences ont

mesuré l'activité cérébrale, lors des séances de méditations. Par ailleurs le cerveau humain ne fonctionne pas de la même façon chez les hommes et les femmes, il ne fait pas intervenir les mêmes zones notamment pour le langage.

Autre réalité, nous n'utilisons pas toutes les capacités du cerveau, nous pouvons donc encore progresser.

Constatons toutefois qu'il n'y a pas de grandes différences physiologiques entre l'humain et l'animal, les souris, les cochons sont utilisés pour des expériences en laboratoire afin d'élaborer les médicaments, nous sommes très proches génétiquement, cependant la culpabilité est de nature humaine.

Conclusion

La nature humaine est capable de se projeter dans le temps, elle a la faculté de conceptualiser, de modifier le monde extérieur, elle a de l'imagination et a une conscience.

Ce sujet est plus idéologique que scientifique, l'observateur ne doit pas être l'acteur

A quel moment de l'histoire, l'homme n'est-il plus l'animal, est-ce, comme dans le film l'odyssée de l'espace quand le singe brandit le bâton tel un outil pour se défendre, ou est-ce lors de l'arrivée de cette pierre noire, venue d'un autre monde, qui aurait modifier notre cerveau

N'oublions pas qu'il n'y a pas si longtemps on disait, les indiens ne sont pas des hommes
Alors y a-t-il une nature humaine ?
